



La CODP à 60 ans

Bande-annonce, salutations

Pour moi

Pour moi

Les droits de la personne, c'est

Pour moi, les droits de la personne, c'est le respect.

L'égalité d'accès à la justice

Être en relation avec certaines des choses les plus importantes de l'univers.

Pour moi, les droits de la personne, c'est vivre dans un monde d'égalité et de paix.

Avoir le droit d'aimer qui l'on veut.

Respecter nos différences

Pouvoir vivre sa vie sans avoir peur.

Permettre à chacun de vivre dans la dignité, la liberté, l'égalité, la paix et la justice.

Assurer l'égalité des chances pour tous.

Des relations fondées sur le respect et la compréhension mutuels.

Les droits de la personne, c'est aussi un point d'appui pour celles et ceux qui subissent des inégalités.

Pour moi, la Commission ontarienne des droits de la personne, c'est la promesse de vivre dans un monde de paix et d'égalité pour le bonheur de tous.

C'est une vie affranchie de la pauvreté et remplie de possibilités.

La Commission ontarienne des droits de la personne, c'est la concrétisation de cette vision.

Son rôle est de nous protéger tous contre la discrimination.

C'est avec grand plaisir que je félicite la Commission ontarienne des droits de la personne à l'occasion de son 60^e anniversaire.

Toutes mes félicitations à la Commission des droits de la personne.

Alors, joyeux anniversaire et que l'aventure continue!

Premier ministre Doug Ford :

Je tiens à féliciter la Commission ontarienne des droits de la personne pour cette incroyable avancée. Depuis 60 ans, la Commission est en première ligne de la lutte contre la haine et la discrimination. Elle a permis de bâtir une société plus inclusive et plus juste pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes. Je tiens à remercier la commissaire en chef Ena Chadha et tous les membres de la Commission ontarienne des droits de la personne pour tout le travail accompli afin de faire

respecter les droits de la personne dans la province. Je me réjouis de continuer à travailler ensemble pour faire de l'Ontario une province où il fait encore mieux vivre. Je vous adresse à nouveau toutes mes félicitations à l'occasion de cette importante célébration.

Le procureur général Doug Downey :

C'est le 60^e anniversaire de la création de la Commission ontarienne des droits de la personne et le mois de juin 2022 marquera le 60^e anniversaire du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Les droits de la personne sont le reflet de nos valeurs en tant qu'Ontariens et Ontariennes, et de ce qui nous tient à cœur.

L'Ontario fait figure de chef de file. Nous avons été les premiers à adopter un Code au Canada afin de lutter contre des problèmes tels que la discrimination systémique. Alors que nous devons faire face à de nouveaux défis et à de nouveaux changements en raison de la COVID-19, il est plus important que jamais que nous soyons présents et que nous promouvions des programmes et des occasions de lutter contre la discrimination, le harcèlement sexuel, l'homophobie et un certain nombre d'autres enjeux.

Les travaux menés par la CODP sont indispensables. Nous devons continuer de faire entendre la voix des Ontariens et des Ontariennes qui se sentent ignorés. Nous devons également trouver des solutions concrètes pour lutter contre la discrimination. Il nous incombe à toutes et à tous de promouvoir les droits de la personne et de les défendre. L'un des objectifs de notre gouvernement est de mettre en place un système de justice plus accessible, plus responsable et plus résilient qui reflète la dignité, l'égalité et la diversité de l'Ontario. Le rôle de la CODP est déterminant à cet égard, et il continuera de l'être.

Je vous remercie du leadership dont vous faites preuve en première ligne de la lutte contre le racisme, la haine, le harcèlement sexuel, l'homophobie et d'autres problèmes liés à la discrimination. Nous vous sommes reconnaissants pour le travail que vous accomplissez et pour tout ce que vous avez réalisé. Je vous remercie de m'avoir invité à participer aux célébrations et je vous adresse à nouveau mes félicitations à l'occasion de votre 60^e anniversaire.

Merci, miigwetch, thank you.

Raj Dhir :

Je vous souhaite la bienvenue à cet événement très particulier qui marque le 60^e anniversaire de la Commission ontarienne des droits de la personne, à la confluence de son passé, de son présent et de son avenir.

Je m'appelle Raj Dhir. Je suis le directeur général et l'avocat en chef de la CODP. Je suis heureux de vous accueillir et de commencer par brosser le tableau du passé et de l'avenir.

Avant de poursuivre, j'aimerais préciser que nous diffusons depuis Toronto et exprimer toute ma gratitude pour notre présence sur le territoire traditionnel des peuples autochtones depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, la ville de Toronto est le lieu de résidence de nombreux peuples autochtones de l'Ontario et de l'île Turtle. Elle est reconnue comme le territoire traditionnel de la Première Nation mississauga de New Credit.

La CODP est le fruit du dévouement et des sacrifices de personnes qui ont défié le statu quo à titre individuel et, à plus grande échelle, en tant que membres de communautés.

Aujourd'hui, nous allons partager quelques-unes des nombreuses histoires vécues par les pionniers qui nous ont guidés et encouragés, et avec lesquels nous avons collaboré en vue d'apporter des améliorations durables dans toute la province.

Nous espérons que l'événement puisse se dérouler en personne, mais comme les menaces liées à la COVID-19 persistent, je vous invite à vous installer confortablement et à profiter de ce panorama historique virtuel de la Commission ontarienne des droits de la personne.

La transcription française

- Bienvenue à un événement très spécial pour célébrer le passé, le présent et l'avenir de la Commission ontarienne des droits de la personne à l'occasion de son 60^e anniversaire.
- L'histoire de la CODP, c'est avant tout et surtout l'histoire de gens qui ont remis en question le statu quo en tant qu'individus et en tant que membres de la société, et par le biais de la CODP.
- Nous raconterons quelques-unes des nombreuses histoires des visionnaires qui ont travaillé avec nous et qui nous ont poussés à apporter des changements positifs durables en Ontario.
- Les conférenciers s'exprimeront en anglais, mais des sous-titres en français seront offerts pendant tout le programme et une transcription en français sera préparée.

Raj Dhir :

Je voudrais maintenant inviter la commissaire en chef Ena Chadha à prononcer son discours d'ouverture.

Ena Chadha :

En cette période charnière, où la justice nous interpelle et où les conflits sont omniprésents, nous marquons une pause afin de célébrer un jalon important de l'histoire de l'Ontario : la fondation de la Commission ontarienne des droits de la personne.

J'ai l'honneur, en tant que commissaire en chef, de rendre hommage aux nombreuses personnes importantes et aux groupes dynamiques qui ont activement participé à six décennies de progrès en matière de droits de la personne en Ontario et ont fait de la CODP une institution respectée et durable au service de la promotion des droits de la personne.

Permettez-moi de reprendre une partie de notre histoire à mon compte avec la citation suivante :

« En cette période chaotique » d'escalade du racisme « avec ses appels à brûler, à haïr, à diviser », nous devons tenir compte de l'avertissement de Martin Luther King « que les feux du racisme finissent par consumer et détruire celui qui en porte le flambeau ».

Cette citation peut entrer en résonance avec notre époque actuelle, mais il ne s'agit pas de paroles *récentes*. Elles font partie d'un discours d'hommage prononcé en 1968 par notre premier directeur, Daniel Hill, lors d'un service commémoratif à l'hôtel de ville de Toronto, quelques jours après l'assassinat de Martin Luther King.

Aujourd'hui, ces mots nous rappellent à quel point il est facile de nourrir le fanatisme, par l'ignorance et la désinformation, et si l'on n'y prend garde, à quelle vitesse la dignité et l'espoir peuvent s'éteindre.

Ceux d'entre nous qui sont chargés d'administrer les lois relatives aux droits de la personne sont toujours conscients de l'héritage des chefs de file des droits civils, comme Martin Luther King et Daniel Hill, et de la fragilité de nos systèmes de justice lorsqu'ils sont assujettis à la discrimination et à la haine.

Depuis notre fondation en 1961, les principes de dignité et d'inclusion ont inspiré notre travail et ont servi de pierre angulaire aux transformations obtenues par la CODP au cours de ses soixante années de défense des droits de la personne.

Cet esprit de dignité et d'inclusion s'est toujours incarné dans notre travail avec les communautés, car nous cherchons collectivement à éradiquer les causes profondes de la discrimination systémique.

Cette commémoration rend hommage aux réalisations de la CODP, mais elles ne nous sont pas entièrement attribuables. Il s'agit d'un parcours commun rendu possible par les idées, la vision et la détermination de personnes et de communautés de l'Ontario qui partagent un engagement envers l'équité et le respect.

Les droits de la personne consistent avant tout à faire entendre la voix des groupes marginalisés, afin que chacun puisse être entendu de manière égale, avec dignité et compassion. Cette commémoration témoigne du dynamisme des nombreuses personnes qui ont permis à la CODP d'être reconnue comme un chef de file en matière de droits de la personne dans le monde entier.

Aujourd'hui, le rôle de la Commission consiste à traduire la vision initiale de ses premiers dirigeants en un nouveau discours sur les droits de la personne qui réponde à l'activisme moderne et cible les bouleversements sociaux de notre époque.

Les principes de dignité fondamentale et de droits inaliénables sont tout aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 60 ans et constituent nos principes directeurs à l'heure où le monde est en quête d'égalité et de paix.

Nous rendons hommage aux pionniers des droits de la personne qui nous ont montré la voie et nous saluons les courageux intervenants communautaires, dont beaucoup regardent cette vidéo, qui continuent de promouvoir les droits de la personne malgré les incertitudes.

En tant que commissaire en chef, j'encourage la prochaine génération de visionnaires à redéfinir les réalités sociales et à transformer notre façon de concevoir les droits à l'égalité dans les décennies à venir. Nous devons toutes et tous nous engager dans cette voie si nous souhaitons imaginer et mettre en œuvre une province fondée sur les principes d'équité, de respect et de dignité pour tout un chacun.

Je vous remercie.

Raj Dhir :

Les premières étapes vers l'adoption de lois sur les droits de la personne ont été rendues possibles par des activités de défense des droits fortes et incessantes au niveau communautaire.

En 1944, à la suite des préoccupations relatives à l'antisémitisme et au racisme anti-Noirs, l'Ontario a adopté la *Racial Discrimination Act*. Bien que cette loi représente un pas dans la bonne direction, elle se contente simplement de rendre illégaux les signes, les avis et les symboles à caractère raciste. Elle ne traite pas des pratiques discriminatoires en matière d'emploi ou de logement, ni du fait que les personnes noires et celles issues d'autres communautés racisées continuent de se voir refuser des services dans les restaurants, les salons de coiffure et les magasins.

D'autres avancées ont été arrachées de haute lutte grâce à la mobilisation de personnes qui ont eu le courage et la volonté de dénoncer le racisme ou la discrimination à ce moment-là.

Parmi eux, on retrouve Hugh Burnett, un descendant d'esclaves qui avait fui en empruntant le chemin de fer clandestin jusqu'à Dresden, en Ontario. Bien que Hugh Burnett soit un vétéran de la Seconde Guerre mondiale en uniforme de l'armée, il s'est vu refuser le service dans un restaurant de sa ville natale en raison de la couleur de sa peau.

Il a créé la National Unity Association qui, à la fin des années 1940 et au début des années 1950, a œuvré inlassablement avec d'autres militants des droits de la personne afin de promouvoir le changement. Leurs efforts ont poussé l'Ontario à adopter la *Fair Employment Practices Act*, qui interdit la discrimination en matière d'emploi, et la *Fair Accommodation Practices Act*, qui interdit la discrimination en matière de services et de logement.

Dans les premières années qui ont suivi la promulgation de ces lois sur les droits de la personne, certains se sont inquiétés du fait que l'Ontario ne prenait pas les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, en 1954, Hugh Burnett s'est allié à Bromley Armstrong, un syndicaliste noir et futur commissaire aux droits de la personne, ainsi qu'à Ruth Lor, une étudiante canadienne en travail social, d'origine chinoise, afin de dénoncer le racisme à Dresden.

Comptant sur des partenaires dans la presse, comme Gordon Donaldson du Toronto Telegram, et sur le soutien des syndicats, ils organisent une manifestation assise dans le Kay's Café de Dresden qui refuse régulièrement de servir des personnes en raison de la couleur de leur peau.

Voici le récit déroutant de Bromley Armstrong sur cet événement.

Bromley Armstrong :

Cet homme était là, debout à l'arrière, avec un couperet à viande dans la main et un étal semblable à celui que les bouchers utilisent pour couper la viande en Jamaïque. Il agitait son couperet, dont il mettait des coups sur son étal même s'il n'y avait pas de viande dessus. Il y mettait juste des coups – encore et encore.

« Vous êtes le responsable », lui ai-je demandé. Un, deux, trois coups.

« J'ai fait tout le chemin depuis Toronto, donc j'aimerais bien être servi. C'est possible d'avoir quelque chose à manger ou à boire? » Un, deux, trois coups.

Lorsque j'ai regardé son expression, j'ai vu son visage changer, blêmir. Puis il a commencé à rougir de colère. Et plus je lui parlais, plus il frappait rapidement son étal. Je me suis alors tourné, en me disant : « Bromley, cet homme serait bien capable de te jeter son couperet à travers ce petit trou, donc il vaut peut-être mieux renoncer et retourner t'asseoir ».

J'ai donc regagné le compartiment où Ruth et moi étions assis, avec Hugh Burnett. Et nous sommes restés là. Entretemps, les journalistes étaient entrés avec Sid Blum et se trouvaient à la table juste derrière nous. Au moment même où ils sont entrés, la serveuse est venue s'occuper d'eux, car ils étaient blancs.

Alors que je revenais m'asseoir, ce journaliste m'a demandé si nous avions été servis. Je lui ai dit que non. Il a alors demandé à son photographe d'aller chercher son appareil. Celui-ci s'est exécuté et a pris une photo de leur table, de leur petit compartiment servi. Ils étaient arrivés environ 20 minutes après nous. Puis il est venu prendre une photo de notre table, vide.

Mais lorsque l'homme au couperet a vu les flashes et tout le reste, il s'est dit que quelqu'un le testait. Il est alors sorti devant son restaurant en courant. Il a éteint les lumières, tiré le store vénitien et verrouillé la porte.

Eux, ils ont fini de manger. Nous, nous avons décidé d'aller dans un autre restaurant. Nous avons remonté la rue vers un deuxième restaurant, mais il était verrouillé. Plongé dans l'obscurité. Fermé. C'était l'Emerson's. Impossible d'y entrer pour faire le test. Donc direction un troisième restaurant, de l'autre côté de la rue, où ils nous ont servis. Aucun problème.

L'affaire a suivi son cours. Le conseil du travail a porté plainte, demandant à Ruth Lor de me représenter. Mais j'ai ensuite été pris à partie par le ministre du Travail, responsable de l'Assemblée législative, qui a déclaré que nous étions des agitateurs communistes et ce genre de choses, que nous étions subversifs. J'imagine qu'à leurs yeux nous venions de Russie pour détruire le Canada et sa bonne réputation. Donc il a refusé toute action en justice. Il a refusé.

Mais pendant toute cette affaire, Gord Donaldson était journaliste indépendant. On a monté notre dossier type un lundi, car les nouvelles sont très limitées le mardi. Il n'y a pas grand-chose d'intéressant dans les journaux du lundi et du mardi. Alors cela a fait la une du Telegram du mardi. Un restaurant local refuse de servir un Noir et une étudiante chinoise. Je ne vous explique pas le bruit que cette une a fait ni tout le reste...

Raj Dhir :

Bromley Armstrong et Ruth Lor ont ensuite fait équipe avec Alan Borovoy, un militant de l'Ontario Labour Committee for Human Rights afin de monter des dossiers types sur des appartements dont la location était refusée à des couples racisés ou interracialisés à Toronto, Hamilton et dans d'autres localités de l'Ontario.

En 1958, l'Ontario a adopté l'*Anti-Discrimination Commission Act* qui a créé la Commission ontarienne de la lutte contre la discrimination et permis la nomination de commissaires chargés d'administrer et de promouvoir les lois sur les droits de la personne, sans toutefois prévoir de personnel ni de ressources supplémentaires.

C'est ainsi qu'est née, en 1961, la Commission ontarienne des droits de la personne, la première du genre au Canada. On trouve maintenant des commissions des droits de la personne dans chaque province et territoire, ainsi qu'au sein du gouvernement fédéral.

Le premier *Code des droits de la personne* de l'Ontario a ensuite été adopté en 1962.

Daniel G. Hill est devenu le premier directeur de la CODP, et son fils, l'auteur Lawrence Hill, est très fier de revenir sur les activités de son père à l'avant-garde des droits de la personne.

Lawrence Hill :

Vous savez d'où viennent les premiers centres d'intérêt de mon père et ses premiers engagements en faveur des droits de la personne, ce qui l'a conduit vers le domaine des droits de la personne? C'est amusant parce que, dans l'armée, il espérait vraiment devenir un officier parce que c'était très prestigieux, vous voyez, pour un Afro-Américain d'être un officier au combat. Son grand-père – son père, mon grand-père, avait été un officier afro-américain dans l'armée américaine lors de la Première Guerre mondiale.

Donc mon père a essayé de faire une école d'ingénieur de manière à pouvoir devenir officier, mais il a raté l'examen de trigonométrie et, malheureusement, il n'a pas réussi à devenir ingénieur. C'était très dur pour lui mais, en quelque sorte, cela

l'a mis sur la bonne voie dans la vie parce qu'il aurait probablement fait un piètre ingénieur alors qu'il a été un très bon défenseur des droits de la personne.

Il se sentait très concerné par les questions des droits de la personne, parce qu'il avait appris le concept d'Évangile social de son père, pasteur de l'Église épiscopale méthodiste africaine. Et il a apporté cet Évangile social, la foi intolérante en moins, juste les aspects sociaux de l'Évangile, il a apporté cela avec lui au Canada et il a été très engagé sur les questions de droits de la personne toute sa vie et en particulier dès son arrivée au Canada en 1950 et jusqu'à sa mort 53 ans plus tard.

Bon, le problème c'est qu'il ne recevait pas beaucoup d'attention publique et n'était pas très respecté. Il racontait à ce sujet un épisode très douloureux : il avait invité un journaliste dans les bureaux de la CODP au tout début de son mandat de directeur. Dès que le journaliste est arrivé dans les bureaux et qu'il a vu que c'était un Noir, il lui a littéralement tourné le dos et il est parti. Il ne voulait rien savoir de lui.

Il n'a pas voulu faire d'interview, n'a rien voulu avoir à faire avec un Noir qui était à la tête de la Commission des droits de la personne. Et il s'agissait d'un journaliste très connu qui avait une carrière bien en vue, vous savez, comme journaliste dans ce pays, et cet épisode a vraiment marqué mon père.

Il a mené un dur combat. Je pense que le combat le plus dur a été de convaincre les gens de la nécessité et de l'importance absolument fondamentale des droits de la personne et de la législation en matière de droits de la personne ainsi que de la conformité aux lois et règlements du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

La défense des intérêts publics a été un énorme défi. Je suis sûr qu'il avait un budget ridicule; je ne pense pas qu'il avait plus d'un ou deux employés à ses débuts à la Commission. Son action était donc toute petite. Il était également très investi dans la communication sur le travail, les nouvelles et les activités de la Commission. Il employait une grande partie de son zèle personnel à aller à la rencontre des gens pour leur en parler.

Il imprimait des brochures et des dépliants pour les distribuer. Il se déplaçait dans sa Coccinelle Volkswagen pour parler à tout le monde de la Commission, il envoyait des renseignements à toutes les personnes qu'il connaissait au Canada et aux États-Unis.

J'étais très jeune quand mon père dirigeait la Commission ontarienne des droits de la personne, je devais avoir environ six ans. Il rentrait à la maison avec des histoires à raconter au cours de ces premières années, en particulier quand j'ai grandi un peu, il avait l'habitude de raconter des histoires. Mais ce dont je me souviens le plus, c'est qu'il aimait rassembler les gens et si possible, les tenir éloignés des tribunaux et les aider à parvenir à un accord avec lequel les deux parties pourraient vivre et dont elles pourraient tirer des leçons de vie.

Et il aimait que les personnes qui avaient perpétré des actes de discrimination voient la douleur et la souffrance qu'elles avaient causées chez celles qui en avaient été la cible. Il croyait que si elles pouvaient être exposées à la souffrance de ces victimes et à la vie qu'elles menaient à cause de ces comportements discriminatoires, alors elles pourraient changer et mûrir un peu.

Daniel G. Hill a élaboré un nouveau modèle d'organisme de défense des droits de la personne qui repose sur quatre piliers :

- Conciliation et mise en œuvre
- Éducation du public
- Relations communautaires, raciales et ethniques
- Recherche

Daniel G. Hill a commencé par travailler dans sa voiture, une Coccinelle Volkswagen, avant d'implanter le siège social à Toronto.

Il a ensuite ouvert des bureaux dans les régions du Nord, du Sud-Ouest et de l'Est de l'Ontario, puis dans de nombreuses petites et grandes villes de l'Ontario dans les années qui ont suivi.

Raj Dhir :

Intéressons-nous à la période allant de 1977 aux années 1980, au cours de laquelle la Commission et le *Code des droits de la personne* ont connu des évolutions majeures.

En 1977, la CODP a publié un rapport détaillé, intitulé *Life Together*, qui recommandait de prendre des mesures radicales, dont beaucoup allaient aboutir à des lois. Ce rapport présente les résultats de consultations menées à l'échelle de la province concernant le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et ses améliorations possibles.

Par exemple, le rapport demande au gouvernement de l'Ontario d'élargir la liste des personnes pouvant déposer une plainte en matière de droits de la personne, en passant d'une personne à une « catégorie de personnes ». Il demande de pouvoir traiter les cas de discrimination systémique ou « indirecte ». Il recommande également d'accorder la « primauté » au *Code des droits de la personne*, à savoir que le Code prévaut, sauf disposition contraire d'une loi.

Enfin, le rapport *Life Together* recommande d'ajouter plusieurs motifs de discrimination protégés, notamment le handicap physique et l'orientation sexuelle.

Pendant cette période marquée par des changements, la CODP continue de s'occuper de cas traités individuellement et de travailler avec des plaignants

individuels. Les résultats d'un grand nombre de ces affaires trouvent encore écho de nos jours.

C'est particulièrement le cas dans les affaires concernant les handicaps qui ont été ajoutés, conformément à la recommandation formulée dans le rapport Life Together, à la liste des motifs prévus par le Code en 1981 et qui continuent d'être le motif le plus souvent invoqué dans les plaintes concernant les droits de la personne.

Nous pouvons citer par exemple le procès intenté contre la Commission de transport de Toronto. Tracy Odell apporte son éclairage sur cette décision historique :

Tracy Odell :

Ma plainte à l'encontre de la TTC date d'il y a quelques années, vous savez, il y a presque 30 ans. La TTC avait un service appelé Wheel-Trans - ce service existe encore - et son but était de transporter les personnes qui ne pouvaient pas utiliser les modes de transport conventionnels : autobus, métro ou autres, qui à l'époque n'étaient pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Or moi j'utilise un fauteuil roulant.

Comme la demande pour ce service augmentait - avec le temps elle a augmenté beaucoup plus vite que ce qui avait été anticipé. Comme la demande augmentait donc, la TTC a essayé de trouver des moyens de gérer cette demande et elle a proposé que tout le monde s'inscrive à nouveau pour le service.

Cela incluait donc des personnes comme moi qui, j'ai toujours été handicapée, devaient utiliser un fauteuil roulant et ce n'était pas facile. Nous devions donc nous inscrire à nouveau, mais pas seulement cela. Nous devions payer pour que cette inscription soit prise en compte.

Si cette idée était menée à bien, alors année après année cette redevance pourrait se transformer en redevance annuelle, ou elle pourrait tout simplement être augmentée dès qu'il y aurait un déficit dans le budget. Ce qui signifie que, en tant que personnes handicapées, nous aurions à payer une plus grande part de notre ticket. Et donc, pour toutes ces raisons, je me suis inquiétée.

Je me suis donc adressée à la Commission des droits de la personne et je pense qu'ils ont donné mon nom à l'affaire parce que j'étais sûrement la première personne à me plaindre. Comme d'autres personnes se sont plaintes, nous avons toutes été regroupées dans une même action en justice.

Suite à cette affaire, une importante distinction a été faite : Wheel-Trans devait être une adaptation et non un service spécial. Cela signifie que la TTC devait répondre à nos besoins et suivre tout un tas de règles différentes. Au bout du compte, ils ont

cedé. La TTC a publié une déclaration réaffirmant son engagement envers les droits de la personne et certifiant que personne n'allait payer une redevance en lien avec la réinscription.

En fait, aujourd'hui, la TTC a entamé une phase de réinscription pour classer les personnes en fonction de leur handicap : handicap permanent, épisodique ou temporaire. Ils procèdent donc de nouveau à des entrevues mais cette fois, à cause de ce qui s'est passé la dernière fois, le processus est assez différent et bien sûr nous n'aurons rien à payer.

Raj Dhir :

Une autre affaire importante liée au handicap concerne l'accessibilité des salles de cinéma aux personnes sourdes ou malentendantes. Notre prochain intervenant, Gary Malkowski, nous explique comment le procès qu'il a intenté à *Cineplex Entertainment* a permis de rendre le cinéma accessible à tout un chacun.

Gary Malkowski :

J'ai fréquenté différentes salles de cinéma et j'ai été discriminé à chaque fois. Je communiquais avec les salles et je réclamaï une réduction pour les personnes qui, comme moi, ne bénéficient pas du même accès aux films. Et on nous la refusait.

Les exploitants nous répondaient qu'ils n'avaient pas autorité pour accorder des rabais. Nous avons rédigé un courrier où nous demandions une explication à ce refus, ce à quoi on nous a répondu qu'il était impossible de modifier le mode d'expression des films. Nous avons demandé qu'ils consentent à faire des efforts pour rendre ces films accessibles grâce au sous-titrage, et ils ont refusé, si bien que nous avons déposé une plainte relative aux droits de la personne.

Nous avons rencontré plusieurs propriétaires de cinémas. Je n'étais pas le seul plaignant; nous étions trois corequérants dans ces dossiers. Nous avons tenté de négocier à plusieurs occasions lors du processus de médiation. Nos première et deuxième tentatives ont échoué, et la troisième médiation n'a pas mieux abouti.

Nous avons présenté plusieurs idées et formulé diverses propositions. Grâce à la Commission, nous avons bénéficié d'une représentation juridique gratuite tout au long du processus, ce qui a permis d'échanger rapidement entre parties prenantes. Mais cela a été long et difficile.

Le processus a duré entre trois et quatre ans, et juste avant la date de l'audience au tribunal, les parties sont parvenues à trouver un règlement et neuf salles de cinéma ont consenti à l'accord qui nous a ensuite permis de bénéficier de systèmes de sous-titrage par rétroviseur.

Cela a révolutionné notre façon de profiter du cinéma. Avant cela, il n'y avait aucun sous-titrage dans les salles, ce qui rendait la compréhension très difficile. Cette technologie a vraiment changé les choses et permis de mieux apprécier le cinéma. Les spectateurs pouvaient davantage suivre les films qu'ils allaient voir. J'étais dorénavant capable de discuter avec ma famille de ce que j'avais vu, tandis qu'avant ce système, je devais deviner et interpréter ce que je voyais à l'écran.

Raj Dhir :

La CODP et le Code ont continué à évoluer, et pas uniquement en raison des recommandations de la Commission. Les personnes qui ont remis en question les activités de la CODP et le Code ont également été à l'origine d'évolutions majeures.

Justine Blainey-Broker en est un bon exemple. Elle s'est battue devant la CODP, et finalement devant la Cour d'appel, afin de pouvoir jouer dans une ligue de hockey pour garçons, alors que le Code de l'époque n'autorisait que les équipes masculines.

Voici son histoire.

Justine Blainey-Broker :

Quand j'avais 10 ans, j'ai voulu jouer au hockey avec mon frère, mais on m'a dit que les filles n'avaient pas le droit. J'avais le droit de m'entraîner avec lui, mais pas de jouer dans la même ligue que lui. On m'a dit que les filles devaient jouer avec les filles et les garçons avec les garçons.

J'ai donc écrit une lettre au journal pour trouver un avocat et, heureusement, j'ai pu trouver Lois Kalchman et, en 1981 environ, nous avons déposé une plainte auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne qui disait : « Je suis une fille, je veux jouer au hockey et on me l'interdit simplement à cause de mon sexe ».

Nous avons perdu et j'étais dévastée. Les gens se moquaient de moi dans les journaux, ils ont dit que j'étais une – « expression négative » – que j'étais une féministe. À 10 ans, je ne savais même pas ce que signifiait ce gros mot.

Ils ont dit que j'avais été influencée par mes parents et que tout ce que je voulais, c'était voir les garçons tout nus. Ils ont dit que je n'étais pas assez bonne, pas assez forte. Mais heureusement la bonne nouvelle c'est que nous avons fini par gagner notre affaire devant la Commission des droits de la personne et j'ai eu la chance de jouer dans une ligue de hockey pour garçons pendant environ deux ans et demi. Corps à corps, mise en échec. Je faisais cinq pieds quatre (1 m 60), avec des gars de six pieds (plus de 1 m 80). Et j'ai trouvé ça génial.

Raj Dhir :

Une autre affaire novatrice de la CODP consistait à trouver un équilibre entre la nécessité de protéger les droits religieux et la sécurité dans les écoles, en autorisant les élèves sikhs à porter des kirpans (poignards de cérémonie) dans les écoles. Le port du kirpan est un élément essentiel de la foi sikh. Harbhajan Singh Pandori raconte son affaire impliquant le Peel Board of Education de l'époque.

Harbhajan Singh Pandori :

En 1988, j'ai reçu un coup de téléphone d'un des surintendants du Peel Board of Education. Il m'a dit que je ne pouvais plus enseigner pour le Peel Board parce que j'étais Sikh et que je portais un kirpan. « Si vous arrêtez de le porter, alors il n'y a plus de problème. »

J'ai répondu : « Écoutez, en tant qu'enseignant et également président de l'Ontario Khalsa Darbar, le plus grand temple sikh en Amérique du Nord, je ne peux pas mentir ni cacher quelque chose ». Il a répliqué qu'il avait aussi un problème avec les élèves sikhs. Puis, j'ai reçu un appel de la Commission ontarienne des droits de la personne qui m'a dit : « M. Pandori, ces enfants ont déposé une plainte » et ils voulaient que je fasse de même. J'ai donc porté plainte.

Je suis allé au bureau de la Commission à Mississauga et j'ai déposé une plainte. Puis l'affaire a été portée devant les tribunaux et par deux fois le Peel Board of Education a perdu. Ils ont perdu à la Cour divisionnaire, à la Haute Cour de justice, et en appel à la Cour suprême; ils ont perdu à chaque fois à l'unanimité. La dernière fois c'était Gunther Plaut, et il a décidé que les Sikhs seraient autorisés à porter un kirpan dans le cadre scolaire. Cela a été une longue bataille qui a duré trois ans, presque quatre.

Raj Dhir :

Au fil des années, il a fallu que la communauté déploie des efforts considérables pour que certains motifs protégés soient ajoutés au Code. En particulier, l'ajout de l'orientation sexuelle, qui avait été recommandé dans le rapport Life Together en 1979, n'a été entériné qu'en 1986.

Le révérend Brent Hawkes nous fait part de certains des obstacles auxquels la communauté a été confrontée le long du chemin.

Révérend Brent Hawkes :

Cela fait déjà bien longtemps que je me suis engagé auprès de la Commission. Dans les premières années, lorsque la Commission a proposé pour la première fois dans ses rapports annuels d'inclure l'orientation sexuelle dans le Code, la nouvelle a été

très bien accueillie par ce que nous appelions alors la communauté gaie et lesbienne, autrement dit la communauté LGBT, très bien accueillie.

Chaque année, la Commission publiait son rapport et nous nous en servions pour dire aux responsables politiques : « il est temps, allez-y, c'est le moment d'agir ». Je crois que ma première contribution, outre les conférences de presse à l'appui de cette inclusion, c'était dans le cadre de manifestations.

En 1981, une motion proposant d'inclure l'orientation sexuelle dans le *Code des droits de la personne* a été présentée. Nous savions qu'elle serait rejetée en raison de l'opposition d'une vaste majorité politique, car à l'époque le gouvernement conservateur n'y était pas favorable.

Nous avons donc organisé une manifestation quand le projet de loi a été présenté et rejeté. Nous avons pris des menottes que nous avons introduites à l'Assemblée nationale. Et quand la motion a été rejetée, je me suis menotté à la balustrade et j'ai commencé à lire une longue liste d'organismes qui appuyaient la prise en compte de l'orientation sexuelle.

Comme cela faisait plusieurs années que la Commission œuvrait en faveur de ce changement, la communauté LGBT était parvenue à glaner le soutien d'une multitude d'organismes que nous avons donc énumérés devant l'Assemblée. La loi n'a pas été adoptée cette année-là, mais elle a été présentée à nouveau en 1986, avec succès cette fois.

Raj Dhir :

Des communautés entières et la société dans son ensemble bénéficient de l'issue de nombreuses affaires concernant les droits de la personne. L'affaire *Peel Law Association v. Pieters* en 2013 en est un exemple.

Dans cette affaire, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a statué qu'une bibliothécaire dans le salon de Peel Lawyers avait fait preuve de profilage racial à l'encontre de M. Pieters et de deux autres avocats noirs lorsqu'elle leur avait demandé de présenter leurs pièces d'identité en leur réservant un traitement différent de celui des avocats non racisés qui se trouvaient dans le salon.

L'affaire de Selwyn Pieters a été portée devant la Cour d'appel et a constitué un précédent majeur pour d'autres affaires de profilage racial et de racisme envers les Noirs.

Selwyn Pieters présente l'issue de cette affaire.

Selwyn Pieters :

Nous nous trouvions tous dans le salon des avocats et il me semblait que nous passions un bon moment en attendant l'appel de l'affaire, lorsque la bibliothécaire juridique s'est approchée de moi et de mon groupe de manière agressive en nous demandant si nous étions des avocats tout en nous expliquant que cet endroit était réservé aux avocats et non aux membres du public ni aux assistants juridiques. De notre côté, j'étais au téléphone à ce moment-là avec un de mes assistants. Je lui ai montré ma carte d'identité et mon portefeuille. Elle voulait que je sorte la carte d'identité pour la lui donner. Elle me l'a prise de manière agressive et s'est montrée impolie à notre égard. Mon cousin Bryan Noble, également avocat, a été très contrarié par son attitude.

Je crois que l'équipe d'avocats de la Commission des droits de la personne s'est approchée de l'endroit où la scène s'est déroulée. Il y a eu des échanges entre nous et la bibliothécaire. Nous étions très contrariés par ce qui se passait. C'était en fait un grand jour pour nous, et nous avons déposé une plainte pour atteinte aux droits de la personne.

L'affaire Peel Law Association v. Pieters a été citée plus de 500 fois dans la jurisprudence et couvre un large éventail d'enjeux, comme les tests de discrimination et la façon de gérer les auditions sommaires. Elle établit comment le tribunal doit traiter les individus sur la base de données probantes issues des sciences sociales et comment il doit traiter un cas lorsque les parties intimées choisissent de présenter des éléments de preuve. Ce dossier a été cité deux fois par la Cour suprême dans l'affaire Québec c. Bombardier.

C'était donc une grande affaire : Peel Law Association v. Pieters. Malgré la situation fâcheuse que nous avons vécue, il en est ressorti une excellente décision en matière de droits de la personne.

Raj Dhir :

Si les cas individuels et les particuliers ont continué d'être à l'origine d'avancées majeures en matière de droits de la personne, la défense des droits de la personne auprès des employeurs constitue toujours un défi.

Afin de le relever, la CODP a notamment modifié sa façon de travailler avec les employeurs. L'ancien commissaire en chef Raj Anand donne quelques précisions.

Raj Anand :

Dans les années 1980, alors que j'étais commissaire en chef, je crois que les relations étaient plutôt perçues comme un rapport de force, avec l'idée que la

Commission des droits de la personne et les employeurs appartenait à des camps opposés.

Un des principaux objectifs de mon mandat a donc été de montrer combien la Commission pouvait aider les employeurs en leur fournissant des ressources pour embaucher, conserver et promouvoir les individus en se fondant sur leur valeur et leurs qualités intrinsèques, pour éviter que les carrières soient entravées par des facteurs secondaires tels que la race, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre motif.

Je souhaitais montrer clairement, en jouant sur la communication, l'éducation et les politiques, qu'il s'agissait d'une approche gagnante à la fois pour les employeurs, les employés et la société, et que nous ne défendions pas les uns contre les autres mais visions plutôt un objectif commun. Autrement dit, nous voulions valoriser le fait que la défense des droits de la personne est bonne pour les affaires, ce qui paraît évident aujourd'hui mais ne l'était pas vraiment à l'époque.

Raj Dhir :

La CODP a connu des transformations majeures en 2008 dans le cadre des modifications apportées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario, qui lui ont retiré la charge de traiter et de poursuivre en justice les plaintes individuelles.

Le gouvernement a mis en place un système qui repose sur trois piliers et qui permet à la CODP de se focaliser sur la discrimination systémique par le biais d'enquêtes publiques, de programmes d'éducation, d'élaboration de politiques et d'engagement communautaire, tout en conservant le droit d'intervenir ou de porter ses propres affaires devant le tribunal.

Les plaintes, maintenant appelées requêtes, sont directement transmises au Tribunal des droits de la personne. Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne a été mis sur pied afin de fournir aux particuliers des conseils juridiques en matière de droits de la personne et de les représenter devant le Tribunal.

Sharmaine Hall explique comment l'un de ces piliers, le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, a travaillé en étroite collaboration avec la Commission.

Sharmaine Hall

Ces dernières années, le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne et la CODP ont déployé de nombreux efforts pour cultiver de bonnes relations, car nous savons que le système fonctionne mieux quand ses trois

composantes coopèrent. C'est pourquoi la Commission et le Centre cherchent constamment des manières de s'épauler mutuellement.

Ainsi, quand le Centre d'assistance juridique peut communiquer des données statistiques et dégager des tendances sur les dossiers pris en charge, il le fait, et lorsque la Commission peut nous alerter sur les situations dont elle prend connaissance par le truchement de ses groupes consultatifs ou d'autres contacts communautaires, elle fait de même.

Par exemple, on a récemment vu une situation... le cas de Kenora où la CODP et les membres de notre Comité des services et de la liaison pour les Autochtones ont coordonné leurs efforts pour mobiliser et soutenir les membres visés des Nations autonomes de Wabaseemoong, et leur offrir des conseils juridiques. L'information a circulé rapidement, et la CODP comme le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne ont soutenu la communauté en organisant un événement d'information communautaire.

Ce n'est qu'une illustration de la façon dont nous pouvons collaborer pour aider les communautés marginalisées ou racisées, et promouvoir l'inclusion et les droits de la personne.

Raj Dhir :

Dans le cadre de son nouveau mandat, la CODP a axé ses efforts sur de nombreux nouveaux enjeux qui n'étaient pas bien connus, compris ou soutenus comme étant des enjeux relatifs aux droits de la personne en Ontario ou au Canada.

Les travaux de la CODP visant à faire progresser les droits de la personne pour les personnes atteintes d'une incapacité mentale ou d'une dépendance en sont un excellent exemple. L'ancienne commissaire en chef Barbara Hall, qui a mis en lumière cette question au cours de son mandat, fait part de son expérience.

Barbara Hall :

Quand on évoque la santé mentale sous l'angle des droits de la personne, le stigmate social constitue le principal obstacle. Bien que le handicap soit un motif de protection du Code, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale le cachaient de peur que la simple reconnaissance de ces problèmes ne leur attire de gros ennuis.

Et, vous savez, on entendait souvent parler de gens qui posaient leurs congés lorsqu'ils avaient de tels problèmes et n'étaient pas en mesure de se rendre au travail. Même quand ces personnes pouvaient bénéficier de prestations de maladie, elles ne faisaient pas valoir leurs droits, car elles ne voulaient pas que les

employeurs et leurs collègues sachent qu'elles avaient des problèmes de santé mentale.

Les problèmes de santé mentale touchent toute la société. Nous avons donc décidé d'effectuer une consultation publique sur les expériences de la population en la matière. Cet appel a connu un succès sans précédent et nous n'avons jamais reçu autant de contributions. Beaucoup de gens nous ont répondu de façon vraiment très détaillée.

Je me rappelle combien il était bouleversant de lire certaines de ces contributions, qui faisaient état d'années de souffrance, de difficultés et de marginalisation dues à la santé mentale. Les personnes touchées étaient très enthousiastes qu'on les interroge sur le sujet, et nous avons mis au point une politique que nous nous sommes employés à promouvoir.

Je me souviens d'avoir organisé des réunions publiques dans des établissements d'enseignement supérieur, notamment des collèges et des universités, et d'avoir vu des salles bondées d'étudiants, de professeurs et de membres de la communauté faire la queue pour poser des questions ou formuler des commentaires. Les réunions auraient pu durer des heures entières. Cela illustre bien les problèmes qui se posaient et la nécessité de les résoudre. Dans les écoles, sur les lieux de travail, dans les familles et au sein des collectivités. Il s'agissait d'un texte vraiment important en matière d'éducation et de politique. Les personnes ont compris pour la première fois qu'elles étaient incluses et qu'elles pouvaient faire quelque chose pour lutter contre la discrimination dont elles étaient victimes lorsque le Code mentionnait le mot « handicap ».

Raj Dhir :

La CODP a également étendu ses activités ces dernières années à la lutte contre la discrimination raciale systémique et le profilage racial.

L'ancienne commissaire en chef Ruth Goba donne quelques détails.

Ruth Goba :

Nous faisons de la sensibilisation. J'ai communiqué avec les organismes de terrain – des organismes noirs – qui travaillaient sur le sujet depuis des décennies. Nous les avons écoutés et, comme j'essaie toujours de le faire et comme je m'efforce de le faire dans d'autres fonctions, nous avons cherché à savoir en quoi nous pouvions leur prêter main-forte, c'est-à-dire comment appuyer les activités existantes, le travail de terrain déjà engagé.

Mais je crois que la Commission a comme... Je disais toujours que la Commission pouvait peser en tant qu'institution, et je voulais utiliser cette influence lors de mon

mandat de commissaire en chef intérimaire, de concert avec tous les autres commissaires évidemment, pour soutenir les efforts en cours afin de combattre le racisme envers les Noirs et le profilage racial.

Je crois que ma plus grande fierté, c'est d'avoir permis à la CODP de coopérer à nouveau avec la communauté noire. On savait bien que la CODP collaborait avec la police afin de faire progresser l'institution dans la bonne direction, mais j'estimais aussi très important que toutes les communautés de la province – au service desquelles la CODP est censée être – comprennent que nous étions là pour les défendre.

Une chose me frustre : j'ai fait tout ce travail pendant des années, et cela fait des années que la communauté noire évoque le racisme qu'elle subit, et des individus, des organismes noirs de toute taille ou des gens ordinaires continuent d'évoquer les problèmes de racisme envers les Noirs.

On sait bien que cela existe, il suffit de regarder les statistiques de l'éducation ou de l'emploi, ou encore la santé où l'impact a été manifeste pendant la COVID... Et pourtant ce problème est remis en question. Quand certaines personnes font état de situations de racisme envers les Noirs, d'autres en remettent en cause la validité.

J'espère que les efforts actuels de la Commission les aideront à mieux comprendre ce problème et à faire confiance aux personnes qui le mettent en lumière.

Raj Dhir :

Aucun des travaux concernant ces grands enjeux n'est possible sans le soutien et le partenariat des communautés et des groupes visés.

La CODP ne cesse de faire appel à ses partenaires communautaires afin de connaître la réalité du terrain et de résoudre ensemble les problèmes.

Nos trois prochains intervenants aborderont de la notion de partenariat communautaire sous trois angles différents.

Alok Mukherjee commence par parler de la crédibilité que procure la participation communautaire. Ensuite, Avvy Go fait part de l'expérience de la Chinese and Southeast Asian Legal Clinic lors de l'Enquête sur les agressions contre les pêcheurs canadiens d'origine asiatique. Enfin, l'ancien commissaire Maurice Switzer apporte son éclairage sur la nécessité d'établir des relations de confiance à long terme avec les communautés autochtones.

Alok Mukherjee :

Selon moi, l'approche consistant à travailler avec plutôt que pour des communautés est une pratique essentielle de la Commission. Je l'ai souvent constaté lorsque j'étais commissaire en chef par intérim : d'autres commissaires et moi-même avons assisté à d'innombrables réunions avec des communautés LGBTQ. Je pense que nouer des partenariats avec ces communautés diverses présente un avantage mutuel.

La Commission a acquis du respect et gagné en crédibilité. Elle a profité de voix, de perspectives et d'expériences en tout genre, qui ont enrichi son travail. Et la communauté... Ou plutôt les communautés en ont profité, car elles n'ont plus l'impression d'être le sujet ou la cible d'un système paternaliste, ce qu'elles reprochent à la plupart des institutions publiques.

Grâce à ses partenariats, la Commission a donc validé, légitimé l'expérience de personnes ordinaires, a donné de la crédibilité aux efforts inlassables que les organismes communautaires déploient avec peu de ressources, et en a profité en les plaçant sur un pied d'égalité. Le travail de la Commission a donc gagné en richesse et en crédibilité.

Avvy Go :

La CODP a lancé à ce moment-là une enquête dans le cadre de laquelle elle a rencontré et interrogé un grand nombre de municipalités et de ministères provinciaux, comme ceux de la Pêche et du Procureur général, afin de constater, le cas échéant, s'ils avaient pris des mesures pour résoudre le problème du racisme à l'égard des Asiatiques.

Cette enquête de la CODP a donné lieu à un rapport, auquel notre communauté a également réagi. En résumé, je pense que ces incidents visant des pêcheurs à la ligne asiatiques soulignent l'existence incontestable du racisme anti-Asiatiques au Canada en général et en Ontario en particulier. À titre d'institution, la CODP doit résoudre ce problème, et nous sommes heureux d'avoir la chance de travailler avec elle sur cette question très importante.

À mes yeux, les cliniques juridiques communautaires jouent un rôle capital dans la promotion de la justice sociale en Ontario. Ces cliniques, notamment celles spécialisées, telles que les diverses cliniques ethno-raciales (Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, South Asian Legal Clinic, Black Legal Action Centre...) ou autres (Centre ontarien de défense des droits des locataires, Centre d'action pour la sécurité du revenu...), jouent toutes un rôle capital dans la promotion de la justice par leur travail de défense systémique.

Un travail de défense systémique qui recoupe véritablement celui de la CODP. Je pense donc que la Commission a de nombreuses occasions de collaborer avec ces cliniques communautaires.

Maurice Switzer :

La Commission a jeté les bases nécessaires pour nouer ces relations de confiance. Et qu'il s'agisse de multiplier les visites à des Autochtones incarcérés ou de rencontrer des groupes reconnus, politiques ou autres, pour écouter leurs problèmes, il est question de quitter le bureau, pour ainsi dire.

D'ailleurs, je me souviens m'être rendu à Timmins, où deux membres des Premières Nations d'âges différents avaient été abattus par la police lors de la fin de semaine de la Saint-Valentin. Aller sur le terrain pour parler aux gens – Autochtones ou non – m'a permis d'observer les conséquences potentiellement désastreuses de ce manque de relations entre les individus.

Et cette analyse est encore en cours. La Commission a révélé ses préoccupations quant à la prestation de services dans cette région, et ce n'est pas fini. Mais la communauté a constaté au moins des efforts inédits grâce à l'attention accordée par les médias et la Commission.

Parfois, il faut que cela arrive pour que les gens se rendent vraiment compte qu'ils ne font pas le nécessaire et/ou la même chose que dans d'autres collectivités, ou qu'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens n'ont encore jamais parlé de vive voix avec une personne autochtone.

Raj Dhir :

Lorsqu'il est question des droits de la personne, on ne peut faire preuve d'aucune complaisance. Si le passé nous a appris quelque chose, c'est l'importance des personnes qui poussent le système à s'améliorer. La dernière intervenante que nous avons invitée, Sylvia Maracle, interpelle la CODP à l'heure où nous célébrons son anniversaire et où nous nous tournons vers l'avenir.

Sylvia Maracle :

Je souhaiterais interpeller la Commission des droits de la personne sur plusieurs points. Elle doit jouer un rôle crucial dans la sensibilisation du public, qui devrait, selon moi, ne pas se résumer à donner son opinion dans la presse. Je pense qu'un travail bien plus visible et durable l'attend.

Je pense que la Commission des droits de la personne doit aider la fonction publique et d'autres commissions à comprendre les origines des inégalités touchant les Autochtones. Je pense qu'elle doit donner des exemples très spécifiques dans des plans stratégiques à court et à long terme. Je pense qu'elle devrait participer à d'autres types d'enquêtes.

Il y a plusieurs années, la commission Iacobucci a été créée pour aborder les inégalités dans le secteur de la justice. Nous devons renforcer les capacités de la Commission sur la question autochtone grâce à des Autochtones. C'est formidable que nous ayons de temps à autre des commissaires autochtones, mais ils sont là davantage à des fins de surveillance et de direction, pour ainsi dire. Il n'y a pas de personnel autochtone sur le terrain pour faire le travail.

J'ai souvent été à vos côtés au cours de toutes ces années. Je ne vais donc certainement pas manquer cet anniversaire très important. Je me souviens avoir rencontré Dan Hill, votre premier commissaire. Avant sa démission, il avait noué de grandes amitiés, et le président du conseil d'administration de la fédération de l'époque siégeait à la Commission des droits de la personne.

J'ai donc de très bons souvenirs de mes premières rencontres avec ces deux vieux hommes qui discutaient, plaisantaient et s'entendaient bien, et j'espère que la Commission ontarienne des droits de la personne retrouvera la voie de la promotion de la paix dans toutes nos relations.

Raj Dhir :

Enfin, nous terminerons notre événement par le discours de clôture de la commissaire en chef Ena Chadha.

Ena Chadha :

J'espère que vous avez pris autant de plaisir que moi à suivre le déroulement de ces moments historiques.

Les uns après les autres, les intervenants ont partagé des récits et des idées remarquables concernant le passé, le présent et l'avenir.

En tant que commissaire en chef, je suis consciente que bon nombre des thèmes et des idées qui ont marqué l'histoire de la CODP constituent les fondements de notre définition des droits de la personne aujourd'hui et demain. Il est fascinant de voir comment tant de personnes différentes, aux expériences et milieux divers, se sont réunies pour façonner, protéger et promouvoir les droits de la personne en Ontario.

Le défi consiste maintenant à continuer de célébrer leur travail collectif tout en menant de nouvelles activités que nous saluerons, je l'espère *et j'en suis certaine*, dans les décennies à venir.

Les célébrations ne font que commencer. Dans 15 mois, nous célébrerons le 60^e anniversaire de la promulgation du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, le premier du genre au Canada.

Nous avons prévu de nombreuses activités pour célébrer l'anniversaire de la CODP et celui du Code. Nous vous inviterons à participer à notre campagne sur les médias sociaux, à proposer des vidéos et des œuvres d'art et à prendre part aux événements que nous prévoyons en ligne et, nous l'espérons, en personne.

Je vous remercie d'avoir accepté de vous joindre à nous pour commémorer nos débuts et rendre hommage à la vision qui anime la CODP depuis maintenant 60 ans.

Malgré les réussites que nous constatons, nous devons nous rappeler que le travail n'est pas terminé. Un trop grand nombre de personnes ne vivent toujours pas dans une province accueillante où tout le monde peut participer et s'épanouir.

Alors, au cours des 15 prochains mois, puis des années et des décennies à venir, renouvelons notre engagement mutuel à œuvrer conjointement afin que les droits de la personne soient une réalité en Ontario.

Relevons les défis lancés par les dirigeants précédents et ouvrons de nouvelles voies en continuant à rêver, à nous interroger et à bâtir une société équitable en Ontario.

Je vous remercie et je vous invite à prendre soin de vous.